

**PETIT MANUEL POUR COMPRENDRE LE RÔLE
ET LES MISSIONS DU SYNDICAT AGRICOLE
QUI DÉFEND L'AGRICULTURE PAYSANNE**

À QUOI SERT LA CONF'?



*Confédération paysanne
du Tarn*

AVANT ET PENDANT MON INSTALLATION

LA CONF' PEUT M'AIDER À :

TROUVER DES TERRES POUR MON PROJET

Le syndicat dispose d'un réseau de correspondants locaux SAFER dans les communes, qui sont les premiers informés des offres de foncier et peuvent les diffuser auprès des porteurs de projet.

DÉFENDRE MA CANDIDATURE AUPRÈS DE LA SAFER

La Conf' siège à tous les échelons de la SAFER et peut appuyer votre candidature dans les commissions cantonales, lors des comités techniques et auprès du Conseil d'administration régional. Ses représentants peuvent aussi faire un recours auprès du Commissaire au gouvernement quand l'attribution décidée en comité technique ne respecte pas les priorités de la SAFER.

DÉFENDRE MON PROJET EN CDOA

Siégeant en Commission Départementale d'Orientation Agricole, les représentants de la Conf' sont invités à donner leur avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter et les dossiers DJA, leur permettant de défendre les projets d'agriculture paysanne.

BÉNÉFICIER D'UN RÉSEAU PAYSAN POUR FACILITER MON INTÉGRATION

La Conf' est en lien étroit avec les ADEARs qui accompagnent les projets d'installation et avec lesquelles elle a mis en place un réseau de paysans tuteurs disponibles pour accompagner, former et soutenir les nouveaux installés.

REJOINDRE UN RÉSEAU MILITANT

Pour avoir accès à des dates de mobilisations et d'événements, de formations ou d'ateliers, etc.

APRÈS MON INSTALLATION

LA CONF' PEUT M'APPUYER POUR :

RÉSOUTRE UN LITIGE INDIVIDUEL

Le syndicat accompagne les paysan-ne-s confronté-e-s à des difficultés dans l'exercice de leur métier (litiges fonciers, accès à l'eau, problèmes de voisinage, déchéance de DJA, Pôle Emploi, etc) en **assurant une médiation** avec les personnes ou administrations concernées et en contribuant au montage du dossier juridique en cas de procédure.

DÉFENDRE MES DROITS

La Conf' informe et veille au respect des droits et conditions de travail des paysan-ne-s : droits sociaux, aléas climatiques, dégâts de gibier, équarissage, etc. En tant que syndicat représentatif, elle participe à l'application du droit au Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (via ses assesseurs). Dans chacun des cas, le syndicat intercède auprès des instances compétentes pour solutionner les problèmes et améliorer les procédures de façon à ce que cela ne se reproduise pas.

DÉFENDRE MES AIDES ET M'ACCOMPAGNER LORS DES CONTRÔLES

La Conf' veille aux conditions d'éligibilité des aides et à la faisabilité des procédures de contrôle. Un adhérent du syndicat peut être présent lors d'un contrôle sur la ferme et la Conf' intercède auprès de l'Agence de Service et de Paiements en cas d'anomalies ou de pénalité impactant sévèrement l'exploitation.

DÉFENDRE MES PRATIQUES ET ME SOUTENIR

Face à la multiplication des normes qui contraignent ou mettent en péril les pratiques paysannes, la Conf' intervient en appui à celles et ceux qui **souhaitent résister et maintenir des pratiques adaptées à leur mode de production** : bio-sécurité aviaire, libre usage des acides organiques en apiculture, choix des moyens d'identification des animaux, choix prophylactiques (vaccins facultatifs, soin par les plantes).

EN TANT QUE SYNDICAT

LA CONF' AGIT POUR :

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

La Conf' siège en CDPENAF où elle donne son avis sur les projets d'aménagement en zones agricoles et naturelles. Le syndicat lutte contre l'acaparement des terres (artificialisation, investisseurs en société) en initiant des recours juridiques (ZAC Hauts Banquets à Cavaillon), en participant à des mobilisations au sein de collectifs locaux (La Voguette, ZAP de Pertuis).

RÉPARTIR LE FONCIER ET DONNER LA PRIORITÉ À L'INSTALLATION DES FERMES PLUTÔT QU'À LEUR AGRANDISSEMENT

En CDOA et en comité technique SAFER, la Conf' exerce une vigilance sur l'application du contrôle des structures et sur l'orientation des attributions SAFER. Le syndicat a aussi voix au chapitre lors de l'élaboration du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) et la définition des orientations du Plan d'action pluri-annuel d'activités de la SAFER régionale.

OUVRIR LES AIDES À L'INSTALLATION À UNE MAJORITÉ DE PORTEURS DE PROJET ET ACCOMPAGNER LES PROJETS DANS LEUR DIVERSITÉ

Membre des Commissions Installation-Transmission de la Chambre régionale et de la Région, la Conf' est consultée sur l'évolution des dispositifs d'aide pour l'installation et la transmission des fermes. À chaque occasion, le syndicat plaide pour ouvrir la dotation aux plus de 40 ans, inclure les projets innovants, assouplir les conditions de diplôme et mettre plus de moyens sur la transmission. La Conf' peut aussi signaler les anomalies de fonctionnement et agir pour plus de pluralisme au sein du parcours Installation.

PLAIDER POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La PAC est un levier pour opérer la transition agricole et alimentaire. C'est pourquoi la Conf' intervient à tous les échelons (UE, Ministère, Région) pour proposer des aides à l'actif plutôt qu'à l'hectare, accessibles aux petites fermes ainsi qu'à toutes les productions, qui rémunèrent les pratiques favorables à l'environnement, à la biodiversité et au climat, et sont soumises au respect des conditions de travail des salarié-e-s.

REPRÉSENTATIF,

RELOCALISER LES FILIÈRES

La Conf' accompagne la création d'outils de proximité, tels que l'abattoir mobile dans le Luberon. Le syndicat œuvre pour obtenir une réglementation adaptée à ces outils de proximité ainsi que des aides pour leur mise en place. Dans les programmes régionaux, la Conf' propose des aides ciblées vers la transformation à la ferme, la vente directe, les plateformes d'approvisionnement locales.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

Lorsqu'elle est sollicitée sur la stratégie agricole du Conseil Régional ou lors des débats au sein de la Commission Agro-écologie régionale, la Conf' plaide pour sortir de la dépendance aux phytosanitaires et vote pour la reconnaissance de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)

qui accompagnent un changement systémique sur les fermes. Pour améliorer la résilience de l'agriculture face aux dérèglements climatiques, le syndicat privilégie l'adaptation des systèmes de production aux ressources mobilisables plutôt que l'augmentation des prélèvements sur ces ressources.

PROMOUVOIR UNE APPROCHE SANITAIRE SYSTÉMIQUE

Auprès des services sanitaires, la Conf' défend le libre choix des moyens de prophylaxie sur les animaux et les végétaux et réclame une approche sanitaire systémique, avec une réglementation proportionnelle aux risques et des normes adaptées à la diversité des pratiques. Elle dénonce les risques sanitaires générés par les

processus
d'élevage et
de culture
industriels.



LA CONF' EN ACTION

QUELQUES VICTOIRES DEPUIS 2013



■ **Reconnaissance des cotisants solidaires** dans le registre des actifs agricoles.

■ **Reconnaissance du GAEC entre époux et concubins.**

■ **Prise en compte des activités de diversification** en lien avec l'exploitation pour déterminer le revenu disponible agricole (RDA) et bénéficier d'aides comme la DJA.

■ **Instauration d'indemnités journalières maladie pour les paysans.**

■ **Validation par les services de l'État d'un guide de biosécurité pour les élevages de volailles fermières**, permettant aux élevages autarciques de bénéficier de mesures adaptées à leurs pratiques et à leur taille d'élevage.

■ **Amendement législatif (2019) permettant d'expérimenter les formes d'abattage mobiles.**

■ **Autorisation d'abattage à la ferme** des bovins, ovins et équins non transportables.

■ **Levée de l'obligation vaccinale** contre la fièvre catarrhale ovine et renoncement à l'obligation de certification des reproducteurs mâles.

■ **Fin de la conditionnalité de l'aide ICHN** à l'identification des ovins et caprins par puces électroniques, en 2014 ; puis **levée de l'obligation de puçage électronique** dans le règlement européen, en 2021.

■ **Droit pour les paysans d'échanger leurs semences sans restriction** (hors variétés protégées par un Certificat d'obtention végétale) et victoire sur le recours Conf' auprès de la Cour de justice européenne qui a confirmé que les organismes issus de la nouvelle technique génétique dite de mutagénèse étaient bien des OGMs, et devaient donc à ce titre être soumis à la même réglementation.

COMMENT CONTRIBUER AU PROJET DE LA CONF' ?

EN ADHÉRANT AU SYNDICAT DE MON DÉPARTEMENT, AFIN DE :

- Me tenir informé·e des actualités agricoles et syndicales.
- Échanger sur mes pratiques, acquérir des savoir-faire.
- Ne pas rester seul·e face aux difficultés.
- Partager ou proposer des moments conviviaux, s'entraider.
- Représenter le syndicat dans les instances agricoles locales.
- Adhérer à un réseau national et international
(Via Campesina) qui porte les mêmes valeurs.

EN VOTANT LORS DES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE, TOUS LES SIX ANS, AFIN DE :

- Être représenté·e dans les instances agricoles.
- Donner du poids et des moyens financiers au syndicat pour peser sur les arbitrages politiques et réglementaires qui impactent mes pratiques.
- Faire entendre la voix de l'Agriculture paysanne.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Rejoignez la Conf' du Tarn !

*Confédération Paysanne du
Tarn*

Mail :

confpays.81@free.fr

Maison des Associations

Page Facebook

Place du 1er Mai

81100 CASTRES

Site internet :

<http://>

Tel : 05 63 51 08 47

tarn.confederationpaysanne.fr

PLUS QU'UN SYNDICAT :

LA CONF', UN PROJET DE SOCIÉTÉ

La Confédération paysanne est un syndicat agricole qui rassemble, depuis plus de 30 ans, des paysannes et paysans qui partagent le projet de l'agriculture paysanne : une agriculture qui permet à un maximum de paysans et

paysannes répartis sur le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur des fermes à taille humaine, une alimentation de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

La Confédération paysanne considère que l'agriculture et l'alimentation sont l'affaire de toutes et tous et porte, à l'échelle de la société, un projet de transformation sociale.



L'AGRICULTURE PAYSANNE N'EST NI UN LABEL NI UNE CERTIFICATION, C'EST UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS, QUI INVITE LES PAYSAN-NE-S À FAIRE ÉVOLUER LEURS PRATIQUES VERS LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
- Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs.
- Respecter la nature et le climat.
- Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
- Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- Assurer la bonne qualité gustative, nutritive et sanitaire des produits.
- Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.
- Rechercher des partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
- Maintenir une diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
- Raisonner toujours à long terme et de manière globale.